

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 0006547

111850

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1057 Société : 1/6/1970

Actif Pensionné(e) Autre : 12.500

Nom & Prénom : LAAKE / Mohamed

Date de naissance : 1/11/1948

Adresse : 50 Rue Leonard de Vay. Casab

Tél. 06.18.13.84.64 Total des frais engagés : 907,60 Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 07/07/2012

Le : 12/10/2022

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE N°1 153, Rue Habacca El Day Ould Sidi Baba Chellaf - Casablanca 2522 25 12 800</i>	<i>12/14/22</i>	<i>907,60</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISÉ ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

CABINET DE CARDIOLOGIE ET DE RYTHMOLOGIE

Docteur CHAACHOUI Najia

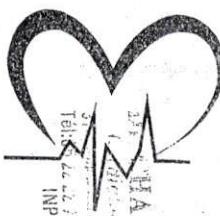
Cardiologue - Rythmologue
(Exploration electrophysiologique,
Ablation par radiofréquence, Pose de pacemaker
et défibrillateur cardiaque)

Diplômée de la faculté de médecine Paris V
Diplômée de rythmologie et de stimulation cardiaque
de l'université Paris V

الزنكورة شهشوعي نجية

اختصاصية في أمراض القلب والشرايين
اختصاصية في تنظيم ضربات القلب
وزع منظم ضربات القلب

خرجة كلية الطب بياريس
مارسة سابقة بمستشفيات بياريس



Casablanca, le

03/03/2022

PHARMACIE WATO
153, Rue Habacha
(Bd Day Ould Sidi Baba
Bab Ghellaf - Casablanca
Tél. 0522 227679

N° LAAICEL Rohanane

2 X 270,00 Céplax 27 1815



2 X 99,00 Lomotil 20: 1815



2 X 84,80 Prezant 50 mg



90 X, 60

1815

304, Rue Mustapha El Mââni (Rond point Mers Sultan) - Casablanca
زنقة مصطفى العاني (مدار مرس السلطان) - الدار البيضاء
Tél.: 05 22 22 73 43 - Fax : 05 22 22 76 79

PHARMACIE WATO
153, Rue Habacha
(Bd Day Ould Sidi Baba
Bab Ghellaf - Casablanca
Tél. 0522 227679

Dr. CHAACHOUI Najia
Cardiologue Rythmologue
304, Rue Mustapha El Mââni - Casablanca
Tél.: 05 22 22 73 43 - Fax: 05 22 22 76 79



PHARMACIE WATO (EX M'BIRKOU)

153,day ould sidi baba derb ghalef

DR ADLOUNI ALAMI OUSSAMA

Pharmacien Aromathérapeute

R.C :315533

Patente:34704247

T.V.A.:

C.N.S.S:4622002

Tél : 0522251607

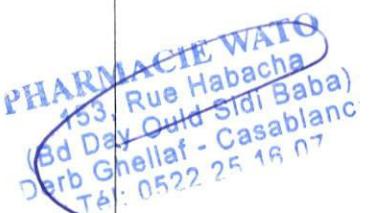
Le 12/04/2022

FACTURE N°516551

N° ICE : 001560336000065

N° IF : 15204335

LAAKEL MOHAMED

Qté	Désignation	Prix Public de Vente PPV Unitaire	Total BRUT	Dont TVA	% Taux
2	LD-NOR 20MG 30CP	99,00	198,00		
2	COPLAVIX 75/100MG	270,00	540,00		
2	PREZAR 50 MG BT 28 CPS	84,80	169,60		
	 				
					

TOTAL T.T.C :

907,60

Nbr Articles **TVA 7% Base :** **Montant :** **TVA 20% Base :** **Montant**

*Arrêté la présente facture à la somme de :
Neuf Cent Sept Dirhams et 60 centimes.*